

Délibération DEL-B-2025-051

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 10 JUIN 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix juin deux mille vingt-cinq, à 14h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (19) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Johnny BROSSEAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (1) : Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU.

Absents (7) : Cécile VRIGNAUD, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Sébastien GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD

Date de convocation : 04-06-2025

Secrétaire de séance : Marie JARRY

TOURISME

Modernisation des locaux de l'Office de Tourisme de Bressuire : demande de subvention au titre du FEADER - Volet territorial des fonds européens

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au régime de délégation du Bureau ;

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président ;

Vu les délibérations du 8 avril 2021 du conseil d'administration de l'Office de Tourisme et du 8 février 2022 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais validant le Schéma de développement touristique 2020 – 2026 de l'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

Vu la décision D-2024-178 du 14 juin 2024 du Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais relative à l'attribution du marché « Travaux de réaménagement de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais – partie agencement ».

Conformément au Schéma de développement touristique 2020 – 2026 de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, la volonté politique est de développer l'attractivité du territoire en valorisant l'offre touristique par le biais de produits promotionnels en vente dans les boutiques et par la mise en vitrine des savoir-faire locaux.

Aussi, il a été décidé de repenser et de moderniser l'espace d'accueil du bureau de l'Office de Tourisme de Bressuire pour positionner la banque d'accueil au plus près de l'entrée des touristes et pour se doter d'un espace boutique clairement identifié pour mettre en valeur les produits. Offrir un lieu accueillant qui assure la promotion des savoir-faire locaux est indispensable pour les touristes qui recherchent des produits souvenirs à rapporter de leurs vacances.

Ainsi, l'aménagement de l'espace d'accueil du bureau de l'Office de Tourisme de Bressuire va permettre de :

- remettre l'accueil au centre du dispositif de l'office de tourisme,
- créer un espace d'échanges convivial où les touristes auront plaisir à s'installer,
- être une véritable vitrine pour l'ensemble du territoire,
- créer un local attractif et convivial pour une ambiance plus chaleureuse,
- proposer un environnement avec très peu de documents en libre-service pour privilégier la médiation et le conseil personnalisé,
- créer un véritable espace boutique pour mettre en valeur les produits locaux et une gamme de produits créés spécifiquement pour l'office de tourisme,
- créer un back-office spacieux et fonctionnel pour travailler sereinement et calmement tout en surveillant l'accueil.

Il est proposé de solliciter auprès du FEADER – Volet territorial des fonds européens – une subvention d'un montant de de 42 639,60 euros conformément au plan de financement présenté ci-dessous :

Budget

DÉPENSES	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 Agencement - Mobitech	44 415,00 €	
Lot 2 Peintures - SARL Girard	1 884,50 €	
Lot 3 Electricité - Onillon	7 000,00 €	
TOTAL	53 299,50 €	

RECETTES	Montant	% coût total
Autofinancement	10 659,90 €	20,00%
FEADER sollicité	42 639,60 €	80,00%
TOTAL	53 299,50 €	100,00%

Le bureau communautaire est invité à :

- solliciter auprès du FEADER –Volet territorial des fonds européens une subvention de 42 639,60 euros conformément au plan de financement présenté ci-dessus ;**
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à déposer la demande de subvention ainsi qu'à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **17 JUIN 2025**

Notifié ou publié le **17 JUIN 2025**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

